



Paris, le 19 novembre 2020

**Compte-rendu FORCE OUVRIÈRE
CHSCT extraordinaire des DDI du 19 novembre 2020**

COVID-19, vague 2, épisode 2 !...

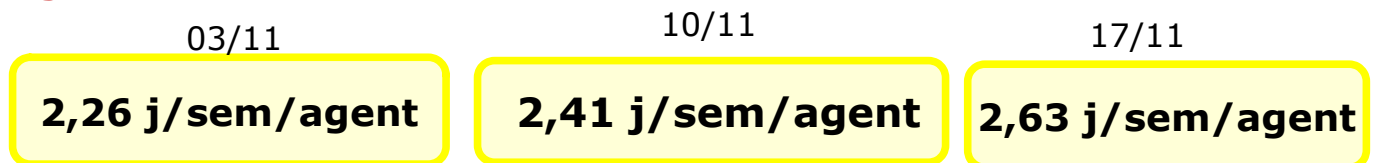
Retrouvez en rappel à la fin de ce compte-rendu la déclaration préalable de FO.

Les points saillants issus de ce CHSCT :

À retenir : comme demandé par les OS lors du 1^{er} CHSCT, le MI, sous la présidence de M. JACOB, a eu l'occasion de nous apporter quelques précisions à nos questionnements. Une preuve d'écoute et de réactivité à souligner – et une fois n'est pas coutume – l'envoi du recadrage de l'ensemble des DDI pour leur rappeler : « **le télétravail est la règle, le présentiel l'exception ! Avec le maintien d'un dialogue social formel ou informel.**

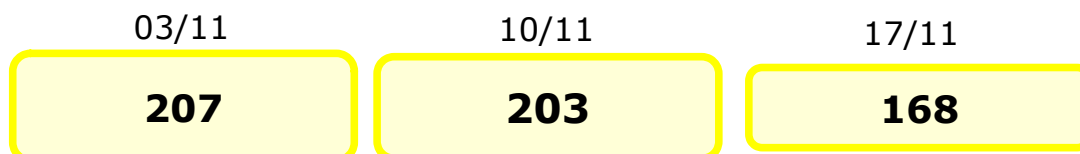
Pourtant en chiffres, seuls 55 % des agents de DDI bénéficient de la mise en œuvre du télétravail pour limiter les interactions sur les sites professionnels. La tendance que donne le nombre de jours télétravaillés/semaine/agent est un indicateur qui semble augmenter, mais qui reste à vérifier ...

Progression du télétravail



Le Président du CHSCT reconnaît que le nombre de jours télétravaillés aura du mal à évoluer. Il fait le constat que que la moyenne de télétravail en DDPP et DDCSPP est la plus faible du fait des missions d'inspection.

Cas Covid-19 (déclarés depuis moins de 15 jours) : une tendance à la baisse qui reste à confirmer



Dialogue social

Cette période de confinement se déroule avec la nécessité d'entretenir un « dialogue social nourri ». Le MI précise que selon l'enquête hebdomadaire, sur les 80% de DDI qui y participent, 105 ont tenu un CHSCT et 74 l'ont programmé, 101 ont tenu une réunion informelle et 88 en ont programmé.

Force Ouvrière rappelle que les CHSCT locaux doivent pouvoir être réunis, c'est l'instance dédiée pour suivre et ajuster les conditions de travail des agents.

- Un CHSCT extraordinaire des DDI sera convoqué tous les 15 jours pendant cette phase 2 de confinement.

- Le GT télétravail sera réuni le 10/12 prochain. Sur proposition de M. JACOB, Mme Elodie DEGIOVANNI, chargée de mission auprès du Secrétariat Général du MI et chargée de la mise en œuvre du télétravail en préfectures et sous-préfectures, assistera à cette séance concerne les agents des DDI.

Isolement social/professionnel risques psycho-sociaux

Les cellules de soutien et d'écoute ministérielles sont à la disposition des agents qui en éprouvent le besoin et les professionnels médico-sociaux de chaque service également. Ces derniers doivent d'ailleurs être associés aux instances de dialogue social.

Le télétravail génère des risques d'isolement, certains agents ne souhaitent pas de jours de télétravail... Encore faut-il veiller à ce que ne soit pas des situations d'entraves de certains chefs de services... et que ces derniers puissent bénéficier des formations au management en situation de télétravail. Autant de situations propices au mal-être et nécessitant du soutien !

Les différents **numéros verts** mis en place lors du premier confinement devraient être rappelés.

Des conditions de travail dégradées !

Un focus de nouveau fait sur les collègues dont les missions nécessitent des déplacements au quotidien : missions de contrôle, d'inspection, IPCSR,...

Les lieux habituels permettant de se restaurer ou offrant les commodités étant fermés, nos collègues sont confrontés à des dégradations de l'exercice de leurs missions, mais elles se poursuivent quoi qu'il en coûte !

Des réflexions complémentaires sont en cours pour la validation d'une fiche « abattoirs » élaborée par le réseau des ISST qui assure d'ores et déjà la bonne application des mesures spécifiques dans les abattoirs via des contrôles. Le port de masques spécifiques (pas FFP2 ! Inclusifs?) est envisagé pour les agents en abattoir

A quand l'information du CHSCT du MAA ?

Questions pratiques

Déploiement du matériel informatique, postes NOEMI : M. JACOB précise que

1000 postes sont reçus ces jours-ci et une commande sur les crédits de fin de gestion est prévue. Le nombre exact nous sera communiqué dès qu'il sera arrêté (8000 évoqués le 05/11...).

La DNUM et les SIDSIC sont mobilisés pour paramétrer des postes aux agents DDI (VPN,...), en plus des grands chamberdements informatiques programmés pour les SGC et autres DDETS des mois prochains, faut-il le souligner... Le MI s'interroge à recruter des vacataires pendant cette phase COVID pour renforcer les équipes SIDSIC.

Restauration collective : les dispositions en cas de fermeture des RIA et systèmes de restauration collective existants ouvrent droit au paiement de frais de repas selon les mêmes dispositions que lors du 1^{er} confinement.

Des RIA limitent les modalités d'accueil de manière très variable et le CHSCT alerte sur celles qui accroissent les risques de contamination en concentrant l'accueil des agents sur une période plus contrainte, par exemple.

Vigilance accueil du public : suite aux attentats qui ont touché la France, un message Vigipirate a bien été adressé à l'ensemble des Préfets portant sur les mesures supplémentaires de précaution de l'accueil du public.

Réformes de l'OTE

Les réformes se poursuivent : concernant la mise en œuvre des DDETS, la date du 01/04/2021 reste maintenue, mais le calendrier serait dé-serré de 3 semaines à la demande de l'association des représentants des DDETS (micro-organigrammes, notes de cadrages, ...)

Toutefois, aux propos de **Force Ouvrière**, le rappel sera fait au réseau des préfectures pour reporter les déménagements qui ne sont pas indispensables au bon fonctionnement des SGC.

Force Ouvrière insiste sur la schizophrénie de l'administration avec le maintien des calendriers en cette période de crise sanitaire malgré les manques de réponses aux agents sur les circonstances de transfert. Et tout cela alors que les réunions d'informations syndicales ne peuvent se tenir localement. Ce climat anxiogène est intenable et le discours de l'administration inaudible !

Personnes vulnérables et personnes vivant avec des personnes vulnérables

Nouveau décret du 10/11/2020 qui reprend les cas de mars 2020, mais pas avec les mêmes conditions de mises en œuvre :

- Priorité au télétravail
- En cas d'impossibilité de télétravail, priorité au présentiel avec aménagement du poste de travail et des lieux communs
- L'ASA est le dernier recours
- En cas de désaccord entre directeur et agent, le médecin de prévention peut trancher

Cependant, les personnes cohabitant avec des personnes vulnérables ne sont plus prises en compte. **Force Ouvrière est intervenue pour que le bon sens prévalent et que les mêmes mesures de protection, y compris l'ASA, soient appliquées dans ces situations.**

Jour de carence

Malgré l'absurdité de la situation, et ce que **Force Ouvrière revendique comme une nécessité de santé publique**, l'administration se refuse de reconsidérer la question du jour de carence... Toutefois, **en cas de doute**, soyons vigilants collectivement, même si la bataille sur le jour de carence n'est pas encore gagnée, le **mot d'ordre** est de **rester chez soi** et de se faire tester ! Télétravailler si les missions le permettent ou arrêt si le test est positif.

Représentants FO CHSCT DDI :

Soizig BLOT, DDPP 35

Lionel MARTINON, DDCS 26

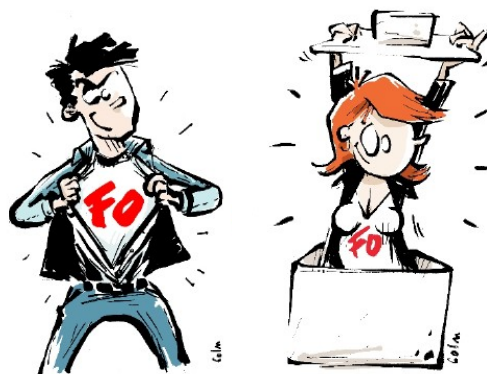
Émilie PATTEYN, DDPP 17

Joël CANGE, DDTM 59

Marie-Annick GENUIT, DDTM35

Sandrine FOURCHER-MICHELIN, DDT 28

Experte : Gisèle VIMONT, DDT 03



N'hésitez à prendre contact avec vos représentants Force Ouvrière !



CHSCT extraordinaire du 19 novembre 2020
Vague 2, épisode 2 pour les DDI

Monsieur le Président,

Pour Force Ouvrière, nous attendons que ce CHSCT extraordinaire puisse apporter les réponses à nos questionnements du 05/11 : répartition des matériels MI, notamment... Le manque de matériels reste un paravent immuable aujourd'hui pour les services pour ne pas mettre en œuvre le télétravail ou très peu. Les derniers chiffres en notre possession sont parlants. Attendons de pouvoir comparer avec cette semaine...

Pour autant, en dehors des chiffres, les inégalités sont bien subies par les agents : entre le nombre de jours le plus souvent limité à 1 ou 2 maxi pour des raisons de jauges et de continuité de service, de volumes de dossiers trop peu élevés pour télétravailler plus... ou d'autres, et c'est nouveau, ne répondant pas au téléphone - personnel, bien sûr !

Le message du SGMI du 06/11, qui s'est voulu un recadrage en règle des DDI récalcitrants aux consignes et mesures de protection des agents nous a démontré l'écoute dont vous avez su faire preuve à nos voix et propos tenus la veille lors de notre précédent CHSCT. Mais quelles évolutions des situations?

Le paradoxe réside toujours dans l'absence de texte permettant de reconnaître un quelconque mode dégradé de ces services...

Autre point que FO avait une énième fois soulevé et qui reste étroitement lié aux conditions sanitaires que l'État exemplaire veut imposer aux entreprises privées, notamment sur la mise en place effective du télétravail, hors certaines structures sont toujours réticentes à mettre le télétravail 5 jours par semaine pour certains agents. Or, seuls 8 % des structures au 10 novembre avaient recours à un taux de télétravail entre 3 et 5 jours. La règle, quoi ! Aussi l'État suspend les activités des professions à domicile telles que les coiffeurs et esthéticiennes,... mais continue à envoyer les agents faire des contrôles terrains avec un risque de brassage du virus. Aujourd'hui toujours aucune instruction sur les contrôles, ni allègement des programmations mises à part celles qui ont été faites en juillet. Certaines directions accentuent la pression sur les contrôles tandis que les protocoles sanitaires relatifs aux utilisations des véhicules ne sont pas respectés.

Des cas contacts et des cas confirmés apparaissent dans des abattoirs, Ille-et-Vilaine, Lozère, Marne... et, si dans certains endroits cela a été très bien géré, d'autres structures priorisent de faire tourner l'industriel coûte que coûte, avant toute mesure de préservation de la santé des agents.

Enfin, nous l'évoquons également le 05/11 dernier, les réformes se font à marche plus que forcée, avec des tenues d'instances en urgence et alors que nous n'avons aucune perspective d'un quelconque dé-confinement pour le moment.

Pour les SGC qui se mettent en place au 01/01/2021 avec des transferts de personnels, des déménagements de sites, de bureaux,... Des agents sont invités à se débrouiller, d'autres, aujourd'hui seuls dans leur bureau, vont rejoindre des bureaux partagés. Pouvez-vous nous préciser quel(s) protocole(s) est(sont) appliqué(s) ?

Quelles priorités sont affichées là encore dans cette période de crise sanitaire ? Précautions ? Atteinte des objectifs coûte que coûte ?

Je vous remercie.

Les représentants Force Ouvrière